

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° VA-1281
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° VA-964

Aux personnes intéressées par le projet de règlement ci-dessus mentionné :

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, greffière de la Ville d'Amos, QUE :

- 1) Lors d'une séance ordinaire tenue le 18 mars 2024, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement n° VA-1281 modifiant le règlement de zonage n° VA-964.
- 2) Ce projet de règlement a pour objet l'agrandissement de la zone C1-12 vers le sud de façon à inclure les lots 2 977 798 et 2 977 799, cadastre du Québec. La zone C1-13 est ainsi réduite.
- 3) Une **assemblée publique** de consultation se tiendra le **jeudi 11 avril 2024** à compter de **17 h**, à la salle du conseil de l'hôtel de ville située au 176, 1^{re} Rue Est à Amos, en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Au cours de cette assemblée, un membre du conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes ou organismes qui désirent s'exprimer. L'assemblée publique sera également webdiffusée en direct sur la page Facebook et sur la chaîne YouTube de la Ville d'Amos.
- 4) Ce projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le premier projet de règlement et des informations complémentaires peuvent être consultés sur le site Web de la Ville : amos.quebec, sur la page «Consultations publiques» accessible en cliquant sur le lien suivant : [Découvrir Amos/Vie démocratique/Consultations publiques](#). Il peut aussi être consulté au Service du greffe de la Ville d'Amos aux heures normales de bureau.

Les zones concernées peuvent être décrites ainsi :

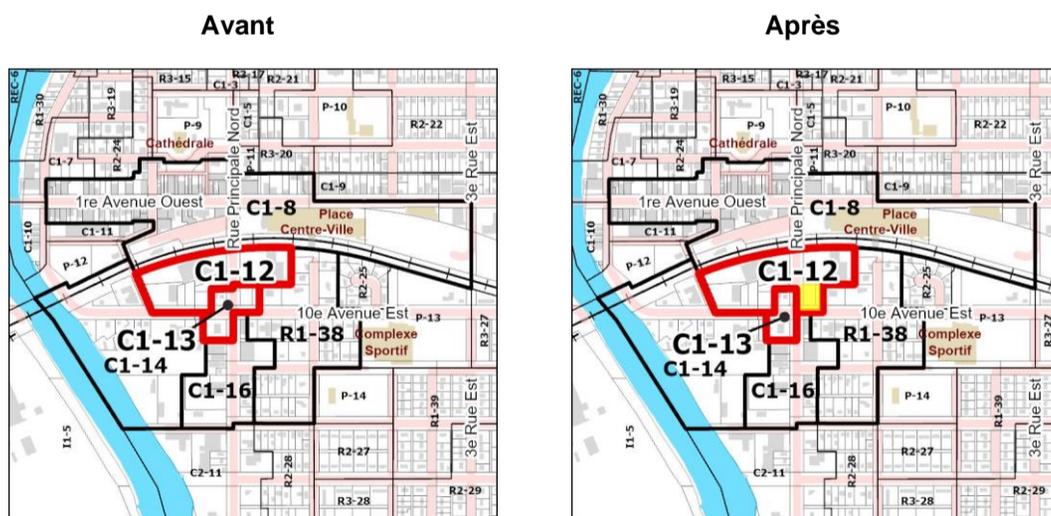
- **C1-12** : comprend les terrains commerciaux de Hart, PFK, Rona et Hyundai;
- **C1-13** : comprend les terrains commerciaux de la station-service Shell, de Boutin Performance, et des deux lots visés par ledit projet de règlement.

Lesdites zones sont illustrées au croquis ci-après et leur description peut être obtenue au Service de l'urbanisme de la Ville d'Amos.

Donné à Amos, ce 3 avril 2024.

La greffière,

Claudyne Maurice



CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 346 de la Loi sur les cités et villes)

Je, soussignée, greffière de la Ville d'Amos, certifie sous mon serment d'office que l'avis ci-dessus fut publié sur le site Web de la Ville le 3 avril 2024 et qu'une copie fut affichée le même jour au bureau de la Ville le même jour.

La greffière,

Claudyne Maurice

Signé le : _____